

## raccordements tout à l'égout

Par **christian**, le **19/09/2020** à **15:46**

Bonjour, à l'origine la rue ou est situé l'immeuble (4 appartements) ne possédait pas de tout à l'égout. Pour des raisons pratiques ou sanitaires ? un branchement vers la rue perpendiculaire qui en possède un a été réalisé à travers un terrain qui m'appartient.

A ce jour la commune a réalisé et équipé la rue de la copropriété du tout à l'égout.

Ma question est : puis-je demander aux différents propriétaires de se brancher sur cette canalisation et ainsi libérer celle passant sur mon terrain.

cordialement

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/09/2020** à **08:06**

Bonjour

Nous ne sommes qu'un simple forum étudiant de ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques.

Cela dit, je vous suggère de vous mettre en rapport avec l'ADIL de votre département ils pourront peut-être vous éclairer.